



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec MRC de La Mitis Municipalité de Sainte-Luce

Séance ordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le lundi 3 novembre 2014 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon, les conseillers Nathalie Pelletier, Jocelyn Ross, Stéphanie Gaudreault, Pierre Beaulieu, Bertrand Lechasseur, Yves G. Ouellette. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 octobre 2014 et des séances extraordinaires du 16 et 28 octobre 2014
4. **FINANCES**
 - 4.1 Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales
 - 4.2 Fonds de règlement
 - 4.3 Fonds de roulement
 - 4.4 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales
 - 4.5 Dépôt des états comparatifs
 - 4.6 Appropriation du surplus non affecté
 - 4.7 Transferts budgétaires
 - 4.8 Emprunt au fonds de roulement
 - 4.9 Paiement de travaux - Promenade de l'Anse-aux-Coques
 - 4.10 Paiement de travaux - Recharge de plage de l'Anse-aux-Coques
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 5.2 Renouvellement du contrat Tellus
 - 5.3 Offre de services professionnels de Inspec-Sol
 - 5.4 Offre de services professionnels de Charles Ross architecte
6. **URBANISME**
 - 6.1 Recharge de plage
 - 6.2 Dérogation mineure - 41, route du Fleuve Ouest
 - 6.3 P.I.I.A. - 100, route du Fleuve Ouest
 - 6.4 P.I.I.A. - 53, route du Fleuve Ouest
7. **LOISIRS**
8. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 8.1 Implantation de la collecte des matières organiques



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
10. CORRESPONDANCE
11. AFFAIRES NOUVELLES
- 11.1 À pied à vélo
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. FERMETURE DE LA SÉANCE

1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 octobre 2014 et des séances extraordinaires du 16 et 28 octobre 2014

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 octobre 2014 et des séances extraordinaires du 16 et 28 octobre 2014 soient et sont acceptés.

FINANCES

4.1 Fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, chèques numéros 3 703 à 3 711, 3 716 à 3 817, au montant de 205 702,46 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. De plus, il est à noter que le chèque 3 646 approuvé lors d'une séance antérieure a été annulé. Ce chèque était au montant de 20 \$. De plus, la rémunération des employés, des élus et la cotisation au REER au montant de 48 357,48 \$ sont acceptées.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

4.2 Fonds de règlement

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de règlement, soit les

2014-11-275

2014-11-276

2014-11-277

2014-11-278



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

chèques numéros 364 à 366, au montant de 7 455,18 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général

2014-11-279

4.3 Fonds de roulement

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de roulement, soit les chèques numéros 150 à 151, au montant de 557,29 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général

2014-11-280

4.4 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu d'accepter le dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales daté du 22 octobre 2014.

2014-11-281

4.5 Dépôt des états comparatifs

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu d'accepter le dépôt des états comparatifs des activités de fonctionnement à des fins fiscales daté du 31 octobre 2014.

2014-11-282

4.6 Appropriation du surplus non affecté

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu qu'une somme de 3 438 \$ soit appropriée au surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités de fonctionnement et qu'une autre somme de 699 \$ soit également appropriée au surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités d'investissement.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

No de résolution
2014-11-183

4.7 Transferts budgétaires

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu que les transferts intra budgétaires suivants au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales portant les numéros 2014-148 à 2014-189 inclusivement, au montant de 22 451 \$ soient et sont autorisés :

N°	Transfert de \$	Du G/L CT	Au G/L DT
2014-148	280 \$	02 11000 522	02 11000 493
2014-149	108 \$	02 13000 640	02 13000 522
2014-150	150 \$	02 19000 411	02 19001 970
2014-151	16 \$	02 22003 526	02 22001 526
2014-152	1 279 \$	03 41000 002	02 32000 412
2014-153	1 553 \$	02 32003 521	02 32000 521
2014-154	142 \$	02 32000 650	02 32000 633
2014-155	14 \$	02 32000 341	02 32001 526
2014-156	199 \$	02 33002 141	02 32002 141
2014-157	29 \$	02 32000 341	02 32002 526
2014-158	56 \$	02 33000 455	02 33000 995
2014-159	224 \$	02 35500 521	02 34000 521
2014-160	226 \$	02 35500 521	02 35500 640
2014-161	758 \$	01 27902 007	02 41300 521
2014-162	2 477 \$	01 27902 007	02 41301 521
2014-163	533 \$	01 27902 007	02 41400 521
2014-164	116 \$	01 27902 007	02 41401 459
2014-165	1 261 \$	01 27902 007	02 41401 521
2014-166	2 117 \$	01 27902 007	02 41501 521
2014-167	18 \$	02 41500 516	02 41501 521
2014-168	300 \$	02 41500 640	02 41501 521
2014-169	203 \$	02 41501 516	02 41501 521
2014-170	300 \$	02 41501 640	02 41501 521
2014-171	2 351 \$	02 19000 411	02 45120 951
2014-172	57 \$	02 19000 411	02 45220 446
2014-173	515 \$	02 22000 141	02 61000 141
2014-174	789 \$	02 19000 411	02 62900 459
2014-175	58 \$	02 70120 522	02 70110 310
2014-176	995 \$	01 27902 001	02 70120 411
2014-177	44 \$	01 27902 001	02 70121 522
2014-178	25 \$	02 70130 521	02 70130 526
2014-179	1 766 \$	02 70120 141	02 70140 141
2014-180	113 \$	02 70120 200	02 70140 200
2014-181	95 \$	02 70140 516	02 70140 331
2014-182	7 \$	02 70140 516	02 70140 522
2014-183	181 \$	02 70140 516	02 70140 660
2014-184	1 \$	02 70140 516	02 70142 521
2014-185	201 \$	02 70150 454	02 70150 522
2014-186	1 \$	02 92148 840	02 92147 840
2014-187	243 \$	02 92154 840	02 92153 840



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

2014-188	2 159 \$	03 41000 002	02 19000 411
2014-189	491 \$	02 32003 521	02 32000 522
TOTAL	22 451 \$		

2014-11-284

4.8 Emprunt au fonds de roulement

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu qu'une somme de 1 807,99 \$ soit empruntée au fonds de roulement pour un terme d'un (1) an.

2014-11-285

4.9 Paiement des travaux - Promenade de l'Anse-aux-Coques

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu de verser la somme de 46 352,10 \$ à *la compagnie Gestion A J (2003) inc.*, tel que mentionné au certificat de paiement numéro 4, préparé par monsieur Layachi Houasnia de la firme Roche, daté du 17 octobre 2014, dans le dossier de la réfection de la Promenade de l'Anse-aux-Coques.

2014-11-286

4.10 Paiement des travaux - Recharge de plage de l'Anse-aux-Coques

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu de verser la somme de 459 148,46 \$ à *Entreprises Claveau Itée*, tel que mentionné au certificat de paiement numéro 1 et préparé par Pierre L'Heureux, ingénieur de la firme Roche, daté du 30 octobre 2014, dans le dossier de recharge de plage de l'Anse-aux-Coques.

ADMINISTRATION

2014-11-287

5.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d'accepter le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil municipal.

2014-11-288

5.2 Renouvellement du contrat avec Telus

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu de procéder au renouvellement du contrat avec la compagnie *Telus* pour les communications téléphoniques de la Municipalité. Ce renouvellement se décrit comme suit:

- Une période de 12 mois et les frais annuels sont évalués à 3 359,40 \$ avant taxes, pour les numéros 418 739-4823; 418 739-4709; 418 739-3440; 418 739-4663 et le 418 739-5946.
- Une période de 36 mois et les frais annuels sont évalués à 1 848,24 \$ avant taxes, pour le numéro 418 739-4583.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

- Une période de 60 mois et les frais annuels sont évalués à 5 332,80 \$ avant taxes, pour les numéros 418 739-4317 et 418 739-4420.

Le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité les contrats à cet effet.

2014-11-289

5.3 Offre de services de la firme Inspec-Sol – Étude géotechnique Pavillon des loisirs

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d'accepter l'offre de services présentée par monsieur Guy Dionne, ingénieur de la firme *Inspec-Sol* concernant la réalisation d'une étude géotechnique au Pavillon des loisirs. Cette offre de services est datée du 15 octobre 2014 et prévoit des honoraires de l'ordre de 2 990 \$.

2014-11-290

5.4 Offre de services de Charles Ross architecte

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu d'accepter l'offre de services présentée par Charles Ross, architecte concernant l'analyse du réaménagement intérieur et de l'agrandissement des bureaux de la municipalité de Sainte-Luce. Cette offre de services est datée du 14 octobre 2014 et prévoit des honoraires maximum de l'ordre de 2 640 \$ avant taxes.

URBANISME

6.1 Recharge de plage

Le maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon mentionne que le sujet de la recharge de plage de l'Anse-aux-Coques sera discuté lors de la rencontre du 4 novembre 2014.

6.2 Dérogation mineure - 41, route du Fleuve Ouest

Ce dossier est retourné au Comité consultatif d'urbanisme pour une nouvelle analyse.

2014-11-291

6.3 P.I.I.A. – 100, route du Fleuve Ouest

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. présenté pour la propriété du 100, route du Fleuve Ouest à Sainte-Luce, étant constituée du lot 3 465 427 du cadastre du Québec et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 3878-27-8598, à l'effet de permettre le remplacement de 7 fenêtres de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE les 7 fenêtres de la résidence qui seront remplacées seront semblables aux autres fenêtres de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE les fenêtres de la résidence seront en bois et s'harmoniseront avec le style architectural du bâtiment;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les critères relatifs aux interventions sur un bâtiment existant du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatifs à la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont présenté une recommandation à l'effet de recevoir favorablement le P.I.I.A. présenté pour la propriété du 100, route du Fleuve Ouest tel que décrit précédemment;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la propriété du 100, route du Fleuve Ouest, tel que décrit précédemment.

2014-11-292

6.4 P.I.I.A. – 53, route du Fleuve Ouest

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. présenté pour la propriété du 53, route du Fleuve Ouest à Sainte-Luce, étant constituée du lot 3 689 201 du cadastre du Québec et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 3979-32-4572, à l'effet de permettre le remplacement de 6 fenêtres de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE les 6 fenêtres à carreaux de la résidence qui seront remplacées seront semblables aux fenêtres existantes;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les critères relatifs aux interventions sur un bâtiment existant du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatifs à la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont présenté une recommandation à l'effet de recevoir favorablement le P.I.I.A. présenté pour la propriété du 53, route du Fleuve Ouest tel que décrit précédemment;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la propriété du 53, route du Fleuve Ouest, tel que décrit précédemment.

TRAVAUX PUBLICS

2014-11-293

8.1 Implantation de la collecte des matières organiques

CONSIDÉRANT l'obligation pour les municipalités de détourner 100 % des matières organiques en provenance du secteur résidentiel et ce, d'ici 2020;

CONSIDÉRANT QUE la période d'implantation et d'atteinte de résultats concluants de collecte peut prendre plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a déjà annoncé son intention à la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable (SÉMÉR) de la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

région de Rivière-du-Loup de participer à l'opération de son usine de biométhanisation;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la MRC de se retirer de l'entente avec la SÉMER en donnant un préavis de 9 mois;

CONSIDÉRANT QUE le fait de mettre en place la collecte des matières organiques offre la possibilité pour les municipalités de La Mitis d'utiliser le lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT le partenariat depuis maintenant 14 ans avec la MRC de La Matapédia dans la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités de la MRC de La Matapédia adhèrent à la collecte des matières organiques à compter de juin 2015;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Luce accepte l'implantation de la collecte des matières organiques à compter du 1^{er} juin 2015.

AFFAIRES NOUVELLES

2014-11-294

11.1 À pied à vélo

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d'accepter le dépôt du plan de déplacement dans le cadre du programme «À pied à vélo ville active».

12. Période de questions

Lors de cette période, les questions provenant de l'auditoire ont porté sur les sujets suivants :

1. Recharge de la plage de l'Anse-aux-Coques
2. Collecte des matières organiques
3. Tarifications supra-locales
4. Collecte des déchets verts
5. Traverse de chemin de fer – route Dionne
6. Entretien des rues
7. Pavillon sportif de Luceville

2014-11-295

13. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Luce (Québec)

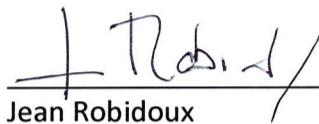
Je, Paul-Eugène Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Paul-Eugène Gagnon
Maire



Paul-Eugène Gagnon
Maire



Jean Robidoux
Directeur général et sec.-trésorier